

2019/10/14

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 octobre 2019 - Délibération n° 2019/10/14

Objet : CONSTITUTION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES) DU PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES II (2019-2024) PORTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

L'an deux mille dix-neuf, le 23 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 16 octobre 2019, rectifiée le 17 octobre 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients présents : MM. PACAUD - JUILLET - CHAUSSECOURTE - SIMON-CHAUTEMPS - ESCOUBEYROU - CHAPUT - LALANDE - GIRON - DESLOGES - DUGAY - CHAUSSADE - MEYER - TRUNDE - BUSSIERE - LUMY - ROYERE - LAINE - GRENOUILLET - LAGRANGE - DERIEUX - PAMIES - LEHERICY - PATEYRON - GAUDY - TRUFFINET et DOUMY ; Mmes LAURENT - SPRINGER - SUCHAUD - DESSEAUVE - MOREAU - A-POI - HYLAIRES - DUMEYNIÉ - BATTUT - DEFEMME et LAPORTE.

Etaients excusés : MM. JOUHAUD - RIGAUD - SZCEPANSKI - AUBERT - GAUCHI - PARAYRE - MARTINEZ - RABETEAU - PEROT - SCAFONE - CALOMINE et COUSSEIROUX ; Mmes JOUANNETAUD - CAPS - COLON et PATAUD.

Pouvoirs :

1. M. JOUHAUD donne pouvoir à M. CHAUSSADE.
2. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. DUGAY.
3. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
4. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à M. CHAPUT.
5. Mme CAPS donne pouvoir à Mme SPRINGER.
6. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT.
7. M. PEROT donne pouvoir à M. ROYERE.
8. M. COUSSEIROUX donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS.

Suppléances : Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON - Mme MOREAU remplace M. GAUCHI - Mme A-POI remplace M. PARAYRE - M. MEYER remplace M. MARTINEZ et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nadine DUMEYNIÉ

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	37	45			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
45	-				

Vu la délibération n°2018/07/13 du 26 juillet 2018 et en réponse à l'obligation réglementaire du Décret n°2015-662 du 10 juin 2015, le Conseil Communautaire s'est engagé dans un nouveau programme de Prévention Local des Déchets Ménagers et Assimilés : le P.L.P.D.M.A.II.

Monsieur le Président rappelle que cet outil, en application depuis le 1^{er} janvier 2019, présente une durée globale de 6 ans (2019-2024) et porte sur les 27 communes de la régie intercommunale de collecte des déchets. Il a pour objectif d'insuffler une dynamique d'actions concrètes, visant tous publics, et d'associer les communes dans une démarche d'éco-exemplarité transversale.

Installer la C.C.E.S. :

Conformément aux clauses du Décret précité et de manière complémentaire à la délibération suscitée, **le Président souligne** que la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest doit :

- procéder à la mise en place d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (C.C.E.S.) du P.L.P.D.M.A. II,
- en fixer la composition,
- nommer un président de commission,
- désigner le service chargé de son secrétariat.

Le Président propose de composer comme suit la C.C.E.S. :

- membres constitutifs :
 - Président de la Communauté de Communes CREUSE SUD-OUEST ;
 - **L'équipe-projet** de pilotage et de suivi du PLPDMA II :
 - Elu référent : vice-président en charge de la thématique « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés / économie circulaire (CTDMA-EC)»,
 - Pilotage : chef(fe) de service CTDMA-EC,
 - Animateur du PLPDMA (prestataire externalisé) : 2 représentants.
 - Commission communautaire « CTDMA-EC » : tous les membres.
 - Commission communautaire « Développement économique » : 2 représentants (vice-président en charge de la thématique + un membre).
 - Ressourcerie « demain en mains » : M. le Président ou un représentant.
 - Partenaires institutionnels :
 - ADEME Nouvelle-Aquitaine, antenne de Limoges (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) : un représentant.
 - DREAL Nouvelle-Aquitaine (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) : un représentant.
 - Région Nouvelle-Aquitaine : un représentant thématique « gestion/prévention des déchets ».
 - Département de la Creuse : un représentant thématique « gestion/prévention des déchets ».
- invités occasionnels : en fonctions des thématiques abordées et des besoins, des tiers publics ou privés pourront être invités (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Entreprises, Associations, autres élus, opérateurs, etc.).

Faire vivre la C.C.E.S. :

Le Président précise que cette instance a pour but de se réunir au moins une fois par an pour dresser le bilan du programme et présenter les perspectives. C'est un lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective. Tous les six ans, elle a pour rôle d'évaluer le PLPDMA. Ses travaux et avis consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA II qui reste décisionnaire.

Le Président propose de nommer président de cette C.C.E.S. l'élu-référent en charge de la thématique CTDMA-EC et de désigner le service « CTDMA-EC » de la collectivité porteuse comme chargé de son secrétariat.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

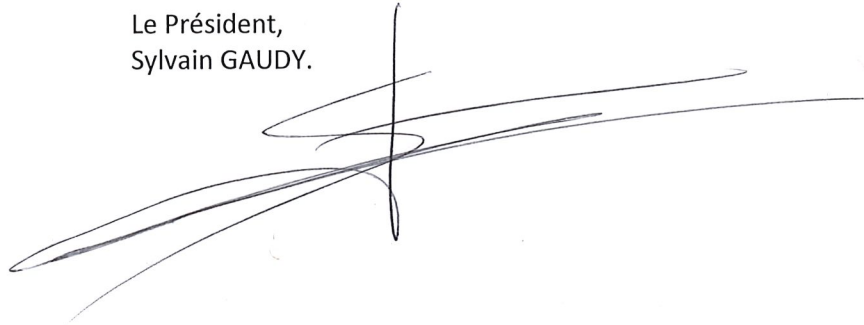
- **Autorise** la mise en place d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (C.C.E.S.) du P.L.P.D.M.A. II,
- **Valide** la composition de la C.C.E.S. comme proposée,

- **Nomme** le Vice-Président délégué « CTDMA-EC » comme Président de cette commission,
- **Désigne** la responsable du service « CTDMA-EC » comme secrétaire de cette commission,
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.